

CBFA



EFBC

M. Kevin Murphy
Sous-ministre adjoint
3211, rue Albert, 5^e étage
Regina SK S4S 5W6
306-787-8567

2 mars 2016

Monsieur,

Le groupe de travail régional de la Saskatchewan de l'EFBC a le plaisir de recommander l'établissement d'une aire protégée centrée sur le bassin versant de la rivière Mossy, dans l'écorégion de la plaine boréale moyenne du centre-est de la Saskatchewan.

Contexte

Par l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC), les membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et les organismes non gouvernementaux environnementaux (ONGE) participants s'engagent à travailler avec les gouvernements et des groupes autochtones pour formuler des recommandations communes en vue de l'établissement d'aires protégées (objectif 2) et de plans de conservation du caribou (objectif 3). Le groupe de travail régional de la Saskatchewan (GTR SK) a été créé pour mener à bien ce mandat pour les tenures des membres de l'APFC en Saskatchewan.

Weyerhaeuser et le chapitre de la Saskatchewan de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-SK) ont délimité des aires protégées potentielles dans la zone d'aménagement forestier Pasquia Porcupine (ZAF PP) et aux alentours en se basant sur les processus de planification antérieurs entrepris par le gouvernement de la Saskatchewan. Il s'agit d'une proposition d'aire protégée centrée sur le bassin versant de la rivière Mossy et de l'aire protégée de Lobstick Lake, proposée précédemment (voir la figure 1).

Cette recommandation forme, avec celles qui portent sur un plan de conservation du caribou, un ensemble qui reflète l'engagement de l'EFBC à atteindre simultanément un degré élevé d'intégrité écologique et de prospérité socioéconomique dans la région boréale canadienne. L'une des forces de l'EFBC est son engagement envers cette « approche à deux piliers » en matière de planification de la conservation, où l'on accorde la même attention aux valeurs écologiques et économiques.

Les parties à l'EFBC reconnaissent que la responsabilité légale et l'autorité au chapitre des décisions d'aménagement du territoire et des politiques de conservation et de gestion des ressources reviennent aux gouvernements, et que la réussite de la mise en œuvre de bien des aspects de l'EFBC nécessitera l'appui et/ou la participation des gouvernements et le soutien d'une variété d'intérêt, y compris celui des collectivités locales.





Recommandations sur les aires protégées

Aire protégée du bassin de la rivière Mossy

Appuyée par les analystes de la conservation du projet canadien BEACONS et guidée par le *Cadre méthodologique pour la planification des aires protégées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente sur la forêt boréale canadienne*, une zone repère potentielle à l'échelle du système a été délimitée dans l'écorégion de la plaine boréale moyenne, qui comprend la zone représentative du lac Seager Wheeler. La délimitation de cette zone a été limitée à l'intérieur de la région non allouée bordée par les zones d'aménagement forestier Pasquia Porcupine et Prince Albert et par le territoire de la licence d'approvisionnement à durée déterminée Mee-Toos.

La zone repère à l'échelle du système de la rivière Mossy comprend une partie du delta de la rivière Saskatchewan (DRS). Le DRS est l'un des plus grands deltas d'eau douce au monde et l'un des habitats les plus diversifiés au plan biologique au Canada, bien que contrairement à ses semblables, il ne soit pas célébré ni même bien connu. Les communautés de Cumberland House ont un lien étroit avec la région et de nombreux résidents considèrent la préservation du DRS comme étant directement liée à leur identité culturelle et à leur mode de vie traditionnel. Il s'agit d'un paysage forestier majoritairement intact, sans potentiel industriel important, où des activités traditionnelles de chasse, de piégeage et de rassemblement persistent comme usages importants de la ressource.

Le GTR SK propose le bassin de la rivière Mossy comme nouvelle aire protégée. Cette aire contribuerait fortement aux valeurs de conservation à l'échelle mondiale et locale, car l'analyse provinciale indique que l'écorégion est sous-représentée. Le GTR SK est déterminé à continuer à travailler avec le gouvernement provincial et avec d'autres intervenants de la région pour promouvoir la protection du bassin de la rivière Mossy. Le travail sur cette question devrait progresser grâce aux processus gouvernementaux provinciaux appropriés et le GTR SK se réjouit d'y participer et de fournir sa contribution dans la mesure du possible.

Aire protégée du lac Lobstick

L'aire protégée du lac Lobstick a été recensée à des fins de protection dans le plan de 1990 pour le réseau de parcs de la Saskatchewan pour représenter le delta de la rivière Saskatchewan. Le ministère de l'Environnement et de la Gestion des ressources de la Saskatchewan l'a aussi définie comme partie du réseau de zones représentatives dans le plan d'aménagement forestier intégré Pasquia Porcupine établi en 1998. Indépendamment de la reconnaissance de la nature représentative du lac Lobstick et du fait que l'extraction industrielle de ressources n'y soit pas permise, l'aire du lac Lobstick n'est pas encore désignée comme parc ou autre type d'aire protégée.

Le GTR SK appuie le gouvernement de la Saskatchewan dans le processus de désignation du lac Lobstick comme aire protégée, qui comprend la consultation continue des parties prenantes et des Premières nations locales.



CBFA



EFBC

Analyse des zones du lac Lobstick et de la rivière Mossy

Le territoire visé par les accords d'aménagement forestier Pasquia Porcupine et Prince Albert et par la licence d'approvisionnement Mee-Toos entoure la région de la rivière Mossy. Comme région non allouée à l'aménagement forestier, il s'agit d'un endroit favorable pour l'établissement d'une zone repère écologique sans impact sur l'industrie forestière. Pour déterminer le potentiel de la région de la rivière Mossy à cet égard, une évaluation a été réalisée en fonction des caractéristiques suivantes : représentativité, intégrité et superficie.

De façon générale, la proposition de zone repère pour la rivière Mossy réussissait mieux à représenter les indicateurs de variation environnementale à l'échelle de l'écorégion 148 (plaine boréale moyenne). Toutefois, parmi les types de couvert individuels, les buissons de milieux humides, la végétation feuillue dense et les forêts mélangées étaient sous-représentés dans la zone repère. La représentation de l'indice d'humidité du climat devrait diminuer avec le temps en raison de conditions plus sèches prévues à l'extérieur du territoire proposé, en particulier dans la partie sud de l'écorégion.

La représentativité des aires protégées existantes et proposées (zone représentative Lobstick + proposition de zone repère pour la rivière Mossy) a aussi été évaluée dans toute la région de planification de la Saskatchewan à l'aide de 16 caractéristiques de conservation. Douze des caractéristiques étaient bien représentées dans les aires protégées, à l'exception d'éléments persistants, soit la paruline tigrée, le moucherolle à côtés olive et l'esturgeon jaune. La représentation des oiseaux chanteurs devrait varier avec le temps sans tendance directionnelle forte.

Conclusion

L'aire protégée proposée pour la rivière Mossy comporte de nombreuses caractéristiques représentatives de l'écorégion de la plaine boréale moyenne qui manquent au réseau provincial de zones représentatives. Cette zone n'est pas allouée au secteur forestier et elle est appuyée par des groupes environnementaux et par les communautés autochtones voisines. Nous croyons que désigner le bassin de la rivière Mossy comme aire protégée sera positif pour l'environnement et pour l'économie.

Nous serons heureux de discuter de cette possibilité avec le ministère de l'Environnement.

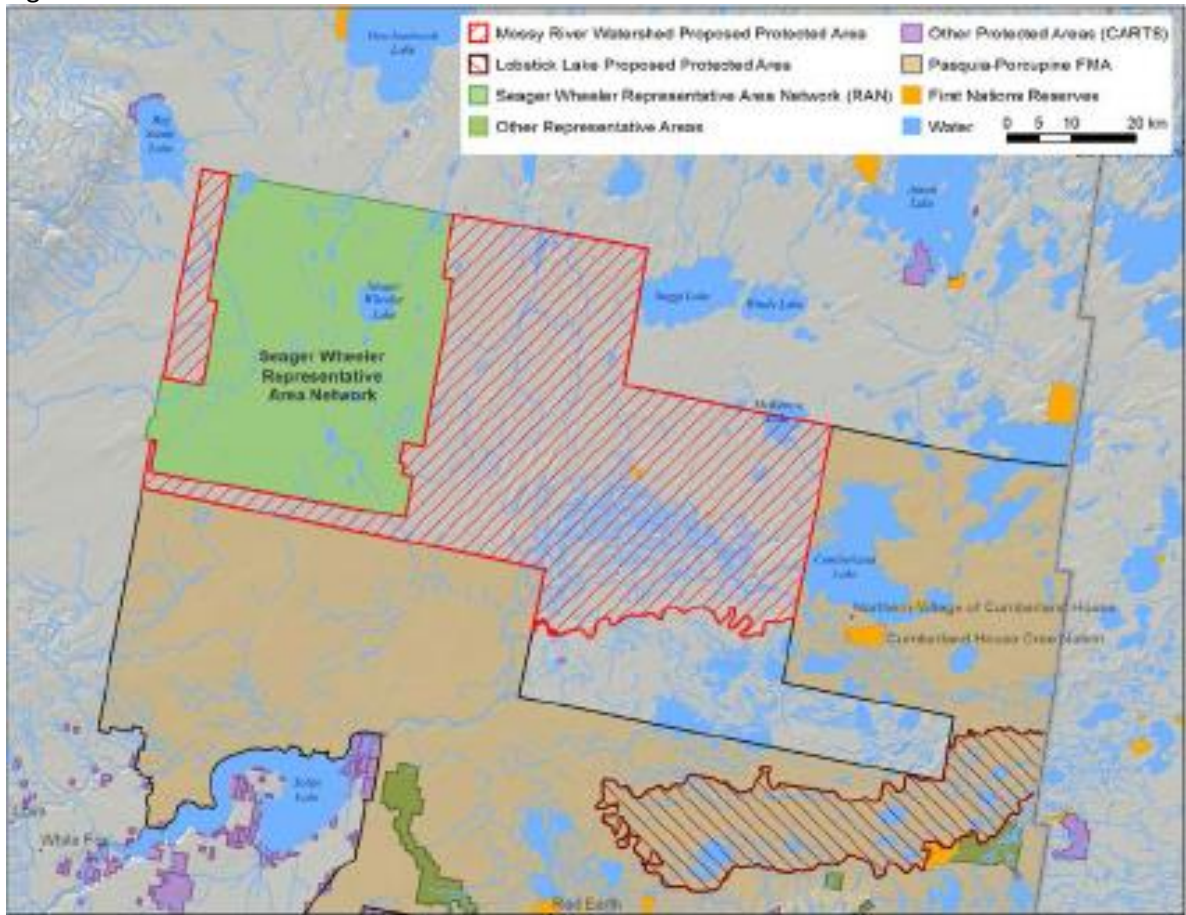
John Daisley, Weyerhaeuser

Gord Vaadeland, Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), chapitre de la Saskatchewan





Figure 1



Cc: Aran O'Carroll, CBFA Executive Director

